**16 recommandations
de la mission d’information « Sécurité à Mayotte »**

13

Rapporteurs :
François-Noël Buffet, Stéphane Le Rudulier, Alain Marc
et Thani Mohamed Soilihi

Octroyer aux forces de l’ordre les moyens de leurs missions

**1.** Développer les initiatives des pouvoirs publics en matière de prévention de la délinquance afin de ne pas laisser cette prévention à des groupes d’auto-défense.

**2.** Engager une réflexion, dans la continuité des récentes évolutions s’agissant de la police nationale, sur d’éventuelles améliorations de l’organisation des forces de gendarmerie sur le territoire.

**3.** Évaluer l’opportunité de la création d’un PSIG dans le sud de Grande Terre.

**4.** Procéder à un état des lieux des moyens faisant encore défaut aux forces de l’ordre.

**5.** Renforcer l’attractivité des affectations à Mayotte en prenant en considération les spécificités de la situation mahoraise dans la gestion des moyens humains de la police nationale.

Renforcer l’action de l’autorité judiciaire

**6.** Renforcer les moyens humains du tribunal judiciaire de Mamoudzou et étudier sa relocalisation dans un bâtiment conçu à cet effet.

**7.** Créer une cour d’appel de plein exercice à Mamoudzou.

**8.** Créer un centre de détention au sud de Grande Terre et transformer l’actuel centre pénitentiaire de Majicavo en maison d’arrêt.

**9.** Ouvrir les possibilités d’aménagement de peines en créant un centre de semi-liberté ainsi qu’un centre éducatif fermé.

Apporter une réponse pérenne à la situation migratoire

**10.** Permettre aux services de police et de gendarmerie d’opérer, sous conditions, en « *zone contiguë* ».

**11.** Allonger la durée de résidence régulière et ininterrompue d’un parent permettant à l’enfant de bénéficier de la reconnaissance de la nationalité française.

**12.** Renforcer les moyens alloués à la lutte contre les reconnaissances frauduleuses de filiation, en constituant un fichier unique d’état civil à l’échelle du département.

**13.** Approfondir la coopération diplomatique avec l’Union des Comores pour limiter les migrations irrégulières vers Mayotte, notamment en concentrant l’aide au développement sur Anjouan.

Accompagner les collectivités territoriales à la hauteur de leur engagement dans la lutte contre l’insécurité

**14.** Accompagner les efforts des communes dans l’équipement en vidéosurveillance et l’éclairage public.

**15.** Encourager les efforts en cours du conseil départemental dans l’amélioration de la prise en charge des mineurs et des jeunes en errance.

**16.** Accompagner en tant que de besoin les communes mahoraises dans l’amélioration des conditions d’exercice des services publics, notamment en matière de recensement et d’adressage.